



# VILLE DE MAICHE 25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01
Télécopie 03 81 64 26 41
Email : contact@mairie-maiche.fr

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

### **DES DECISIONS DU MAIRE**

## 

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après avoir pris connaissance du virement bancaire de la SMACL, en date du 28 mars 2023, d'une valeur de 2'955.60 € correspondant au remboursement du solde du sinistre dû à la tempête Ciara sur les logements de la gendarmerie,

#### DECIDE

<u>Article 1</u>: Le règlement de la SMACL du 28 mars 2023, d'une valeur de 2'955.60 € et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

<u>Article 2</u>: La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 04 avril 2023 Le Maire,

Régis LIGIER

Accusé réception Préfecture le 7 avril 2023 Publié sur le site internet le 7 avril 2023